

**Entrée en vigueur – Règlement 2025-739-298**

Prenez avis que le règlement **2025-739-298** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer les unités d’habitation accessoires dans la zone Ha-226-2** » adopté le 2 octobre 2025 est entré en vigueur le 27 novembre 2025, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ce règlement est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 2 décembre 2025  
(U-2025.46)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière